Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212202113-20251208-2025_71-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**COMMUNE DE PLOUBEZRE**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Ploubezre, régulièrement convoqué en date du 27 novembre 2025, s'est réuni sous la Présidence de Brigitte GOURHANT, Maire.

**Étaient Présents :**
Mmes B. GOURHANT, M. P. LE CARLUER, M. O. ROLLAND, A. ROBIN-DIOT, F. ALLAIN, B. GATTA, D. LE DAIN, E. GIRAUDON, M.- M. DESMEULLES, R. LISSILLOUR-MENGUY, M.-C. OGER ; MM. J. LAFEUILLE, M. ZEGGANE, J.-L. CHEVALIER, G. NICOLAS, F. VANGHENT, C. LAMOUR, H. LESTIC, G. ROPARS, L. JEGOU, G. LE BRAS, E. PENVEN.

**Procurations :**
R. BISS, procuration à L. JEGOU,
B. PARANTHOEN, procuration à E. PENVEN,
G. PERRIN, procuration à G. LE BRAS

**Absents** C. GOAZIOU, J. MASSE.

| | |
|---|---|
| **Nombre de conseillers en exercice** | 27 |
| **Nombre de présents** | 22 |
| **Nombre de votants** | 25 |

**Secrétaire de séance :** il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir cette fonction : Mme Béatrice GATTA

## 1. FINANCES
## C. Subvention d'équilibre au budget du Pôle Médical
2025-71

Exposé des faits : Madame LE CARLUER rappelle qu'aucun crédit n'avait été inscrit au Budget Primitif (dépense) de la commune comme au Budget Primitif (recette) du Pôle Médical, en vue d'équilibrer les comptes de ce budget. Ce budget doit avoir ses capitaux propres pour couvrir son emprunt, et sans cette subvention ce n'est pas le cas.

En conséquence, elle propose à l'assemblée d'arrêter son montant et d'autoriser le mouvement comptable correspondant :

Considérant l'excédent reporté de l'année 2024 (75 039,44 €) et compte tenu du compte administratif provisoire, il n'y pas lieu de verser de subvention d'équilibre au budget 2025 du pôle médical. Pour mémoire, la subvention d'équilibre versée au budget du pôle médical en 2024 était de 50 000,00 €.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212202113-20251208-2025_71-DE

Décision : Vu l'avis favorable de la commission de finances en date du 24 novembre 2025, le Conseil Municipal après avoir délibéré décide, à l'unanimité de :

**Approuver** la décision de ne pas verser de subvention d'équilibre au budget 2025 du pôle médical.

À Ploubezre, le lundi 8 décembre 2025

Le Maire,

Brigitte GOURHANT

Le secrétaire,

Béatrice GATTA